

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 05/05/2015 - 1/4

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 05 mai 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 5 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Mélanie ANDRÉ, Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, Anne-Marie VIGNERON, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

Absents :

Jean-Paul LEQUEUX ayant donné pouvoir à Francis KOCK,
Elodie PEYOIS, excusée.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

ORDRE DU JOUR :

Syndicat des eaux :

Jean-Jacques REMY débute la séance en annonçant diverses informations concernant le syndicat des eaux Pinon-Brancourt :

- Les travaux annoncés sont dans la phase d'appel d'offre. L'attribution aura lieu le 10 juillet et le début des travaux est prévu aux environs du 15 septembre. En 3 mois, les travaux iront du réservoir jusqu'à l'église en passant par le chemin du Hoquemont et la rue de la forêt. Une réunion publique aura lieu avant le début des travaux début septembre.
- Cette première phase de travaux de rénovation du réseau touche aussi Pinon (rue de la gare). 5 tranches successives devraient être effectuées par la suite jusqu'au bout de la rue Saint Maurice.
- Concernant la cartographie du réseau d'eau, la société G2C a été mandatée afin de retranscrire cette cartographie avec précision sur informatique selon un système commun à EDF et GDF. Ce recueil d'information permettra une superposition sur le même plan des différents réseaux eaux, gaz et électricité.
- Le syndicat des eaux Pinon Brancourt sera dissous le 30 août 2016 de même que tous les syndicats locaux du territoire. Tous ses actifs (et passifs) seront transférés à la CCVA. Cependant, celle-ci sera elle-même entrée dans une procédure de fusion avec une autre collectivité.
- Augmentation du prix de l'eau. Les indispensables travaux d'entretien du réseau sont financés par cette augmentation.

Electricité - abonnements :

Le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. A partir du 1^{er} janvier 2016, les communes auront l'obligation de lancer un appel d'offre pour l'approvisionnement de tous les compteurs supérieurs à 36 KWh. Plusieurs groupes d'opérateurs proposent leur service pour négocier le marché de façon groupée.

- La première question soumise au conseil municipal est de savoir si la commune gère seule cet appel d'offre ou fait appel à un opérateur. A l'unanimité, le conseil vote pour faire appel à un opérateur.
- La deuxième question posée est le choix de l'opérateur parmi les différentes propositions (UGAP, GDF SUEZ, USEDA). Le conseil, à l'unanimité décide de faire confiance à l'USEDA avec laquelle la commune travaille sans problème depuis longtemps. Le groupement de commande coordonné par

l'USEDA (Union des Syndicats de l'Electricité du Département de l'Aisne) demande une participation de 105 euros par an.

- La dernière décision à prendre est de savoir si la commune confie à l'USEDA la gestion de la totalité de ses compteurs, y compris ceux de moins de 36KWh. Là aussi, afin d'éviter l'éparpillement, le conseil vote à l'unanimité le rattachement des compteurs de l'ensemble des bâtiments communaux.

Acceptation de chèques :

Le conseil accepte à l'unanimité deux chèques de remboursement :

- 171,18€ provenant d'un remboursement du CNAS,
- 407,07€ issu d'un remboursement d'assurance.

Travaux rue du pont de la Vionne :

Il avait été évoqué la possibilité de diviser en deux tranches les travaux d'aménagement à réaliser en bas de la rue du pont de la Vionne afin d'éviter les inondations lors de fortes pluies. Il est finalement décidé de confier ces travaux en une seule fois à la société KATEK qui a proposé un devis à 4507€ TTC.

Une décision modificative (DM) sera effectuée au budget afin de placer ces travaux en investissements et récupérer ainsi la TVA.

Chaudière salle polyvalente :

La Mairie a été confrontée à un problème d'entretien courant concernant la chaudière de la salle polyvalente. Son installation a été réalisée depuis bientôt deux ans sans qu'aucun entretien n'ait été réalisé. La purge s'est retrouvée bloquée par le tartre et la chaudière s'est mise en sécurité. Un débat avait eu lieu au précédent mandat lors de la mise en service de la chaudière pour la souscription d'un contrat d'entretien annuel. Plusieurs choix s'offraient alors, notamment sur les délais d'intervention et les tarifs en cas de panne le weekend. La chaudière étant alors sous garantie, aucune décision n'avait été prise.

Le conseil adopte à l'unanimité le principe du contrat d'entretien annuel proposé par la société SVELIS. Celle-ci assure un entretien et intervient en cas de panne dans un délai de 48h00 (les jours ouvrables et y compris le samedi matin en hiver) pour 345 € annuels.

L'hypothèse d'une panne de chauffage le weekend alors que la salle est louée n'étant pas à exclure, Francis DEMARQUE se propose d'étudier les possibilités d'extension de ce contrat d'entretien.

Contrôle défense incendie :

Jean-Paul LEQUEUX fait annoncer que le prochain contrôle des normes incendie de la commune aura lieu le 8 juin prochain. A cette occasion, Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose encore de deux bornes à incendie neuves à installer sur le réseau.

Tirage au sort des jurés d'Assises :

Le 8 juin 2015 aura également lieu le tirage au sort des jurés d'Assises. A cet effet, les listes électorales mises à jour doivent être envoyées à Laon (nouveau chef-lieu de Canton) avant le 29 mai.

Budget – Dotations de l'ETAT :

Monsieur le Maire revient sur le budget 2015 déjà voté lors du conseil du 24 mars dernier. Les dotations de l'Etat sont désormais connues et malgré les estimations assez basses sur lesquelles s'était basé le conseil pour réaliser le budget, la réalité est que les recettes ne seront pas de 145 700 € mais de 143 735 soit 2265€ de moins que les prévisions pourtant pessimistes.

Pour information, il ajoute que les recettes attendues de la CCVA seront en baisse de 46 000€.

Enfouissement du réseau :

Monsieur le Maire participera à une réunion le 7 mai ERDF et USEDA concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la croix blanche. L'occasion d'en savoir plus sur la date prévue de cette opération.

Emprunt :

Il avait été prévu d'avoir recours à l'emprunt pour financer ces travaux d'enfouissement des réseaux, la prévision était basée sur un taux de 1.71% sur 15 ans. Une nouvelle proposition est parvenue à la Mairie au taux de 1.60%. Cela représente des échéances de 1427,26€ par trimestre. Estimant qu'il sera difficile de trouver plus bas et risqué d'attendre plus longtemps, M. le Maire propose, les travaux étant imminents, de souscrire cet emprunt sans attendre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de souscrire un emprunt de 76.000 €uros sur une durée de 15 ans.

Transfert de la compétence "assainissement collectif" :

Sur décision du Préfet, la compétence assainissement collectif est transférée de la CCVA vers le syndicat mixte interdépartemental du Nord "SIAN". La Communauté de commune a délibéré pour le transfert de cette compétence. Chaque commune est tenue de délibérer sur le sujet, le pluvial revenant aux communes. Brancourt, n'étant pas concernée par la compétence Assainissement collectif, avait de fait conservé la compétence Eaux Pluviales.

Le conseil, à l'unanimité approuve le transfert de la compétence assainissement collectif vers le SIDEM SIAN.

Société de chasse :

La société de chasse souhaite étendre ses locaux en ajoutant un bungalow derrière celui existant. Le conseil demande la rédaction d'une convention précisant le contexte d'implantation. L'entretien des abords immédiats des bungalows doit être réalisé régulièrement- par les chasseurs.

Règlement de la pêche :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil du projet de règlement de la Pêche proposé par M. Jean-Paul LEQUEUX. Le règlement est adopté à l'unanimité.

Conseil de l'école :

Jean-Louis DUROS fait part d'un résumé de la réunion du conseil d'école qui s'est déroulée le 17 avril dernier.

- Point sur les nouveaux rythmes scolaires. Ils semblent faire l'unanimité contre eux.
- Activité piscine. Vient de se terminer pour cette année. Une réussite même si des voix, au conseil municipal, regrettent que les différences de niveau en natation n'aient pas pu être plus marquées.
- Sorties scolaires. Au programme des activités un déplacement des élèves de la Maternelle au zoo d'Amiens. Le conseil approuve à l'unanimité la dépense de 580€ pour le transport en car.
- Le 23 juin, l'ensemble des élèves de primaire visitera la Caverne du Dragon. Le devis transport sera soumis au vote du prochain conseil.
- Projet de classe « Poney-école ». Dans la perspective d'une « classe poney » l'année prochaine, une sortie découverte et pratique de l'équitation sera proposée aux élèves de CP/CE1 le 29 mai prochain. Le conseil vote à l'unanimité pour le financement du transport : 450€
- Prévision d'effectifs pour l'année scolaire 2015/2016 : 83 élèves pour 3 classes. Avec une nouvelle révision le jour de conseil municipal, et suivant de nouvelles inscriptions : 87 élèves inscrits.
Maternelle 31 élèves (13 PS, 12 MS et 6 GS) ;
CP/CE1 : 25 élèves (10 CP, 15 CE1) ;
CE2/CM1/CM2 : 27 élèves (13 CE2, 3 CM1 et 11 CM2). Inscriptions du 11 mai au 31 mai après 16h30.
- La fête de fin d'année aura lieu le samedi 20 juin dans la salle polyvalente.
- Le marché de Noël ne pourra pas avoir lieu dans la salle polyvalente en raison des élections régionales qui s'y dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

Commission des fêtes :

Monsieur le Maire veut que soit mise sur pieds une organisation pérenne dans laquelle tous les conseillers soient impliqués. Cela concerne la fête communale (repas et spectacle) et les commémorations des 8 mai et

- Le marché de Noël ne pourra pas avoir lieu dans la salle polyvalente en raison des élections régionales qui s'y dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

Commission des fêtes :

Monsieur le Maire veut que soit mise sur pieds une organisation pérenne dans laquelle tous les conseillers soient impliqués. Cela concerne la fête communale (repas et spectacle) et les commémorations des 8 mai et 11 novembre. Des évènements ponctuels peuvent également être organisés comme le stop'n go de la montée historique de Laon le samedi 30 mai prochain.

Il annonce qu'aucune des associations interrogées, à ce jour, n'est volontaire pour reprendre la buvette de la fête communale (repas et spectacle).

Monsieur le Maire présidera cette commission dont l'ensemble du conseil est membre de droit.

QUESTIONS DIVERSES :

Véhicules anciens - Montée historique :

A l'initiative de M. Jean-Pierre DURET, "La montée historique" de Laon effectuera une étape à Brancourt le samedi 30 mai. Les 640 véhicules anciens ou d'exception marqueront un arrêt à Brancourt. Une moitié d'entre eux passera entre 10h30 et 13h00 dans le sens Prémontré Coucy, l'autre moitié de 13h00 à 16h00 dans le sens opposé. L'arrêt sera effectué sur le parking du stade et de l'école primaire. Ce "défilé" spectaculaire est gratuit et ouvert à tous. Des commentaires et présentations de véhicules auront lieu.

Une réunion d'organisation de cette journée est prévue le lundi 18 mai à 18h30 avec reconnaissance sur place.

Circulation dans BRANCOURT :

Voitures sur les trottoirs :

Jeune maman depuis peu, Mélanie ANDRE confirme les difficultés rencontrées par les piétons Brancourtois, notamment lorsque l'on doit circuler avec une poussette et que les voitures sont garées sur les trottoirs. Un rappel est fait dans le "*Brancourtois*" de mai.

Sens interdit rue le champ Marot :

Jean-Louis DUROS annonce avoir été alerté par l'intermédiaire du site internet sur le non-respect du sens interdit de la rue le champ Marot. Monsieur le Maire annonce que la gendarmerie, alertée sur ce sujet avait déjà stationné à plusieurs reprises au bas de la rue. Il rappelle que la sanction encourue est le retrait de 4 points et une amende forfaitaire de 135 €. Là aussi, un rappel est fait sur le site Internet.

Chemin de Frival :

A la demande d'Anne Marie VIGNERON, M. le Maire fait un point sur les procédures en cours concernant l'état du chemin de Frival, le cours d'eau et les suites de l'abattage d'arbres dans les parcelles voisines du chemin. Différents intervenants dont l'ONCFS (office de la chasse) et l'ONEMA (police de l'eau) poursuivent leurs investigations. Une rencontre sur le terrain avec les agents de l'ONEMA est prévue pour statuer sur les travaux à envisager.


Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 2 juin 2015. Le conseil suivant se tiendra le 7 juillet 2015.

La séance est levée à 22h20.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK